

COMPTE ADMINISTRATIF

2015

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

CREDIT MUNICIPAL DE NICE

43 rue Gioffredo

06000 Nice

Etablissement public communal
de crédit et d'aide sociale

PRETS SUR GAGES

Tél : 04 93 13 61 39

Fax. 04 93 62 26 57

Courriel : direction@ccmn.fr

Web : <http://www.credit-municipal-nice.fr>

COMPTE ADMINISTRATIF

Présentation	2
Mot du directeur	3
Conseil d'Orientation et de Surveillance	4
Les activités majeures	6
Chiffres clés	7
Statistiques gages 2015	8
Statistiques contentieux 2015	12
Indicateurs ratios 2011 2015	13
Comptes annuels	16
S I G 2015	17
Resultat 2015	18
Bilan 2015	19
Cadre juridique et financier	21
Règles et principes comptables	22
Notes sur le bilan	25
Notes sur le resultat	30
Rapports	33
Certification 2015	34
Rapport Commissaire aux Comptes 2015	35
Rapport spécial 2015	38

COMPTE ADMINISTRATIF

2015

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présentation

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NICE

Le mot du Directeur Général

Si le rôle social de notre Etablissement n'est plus à démontrer, nous avons prouvé, durant l'année 2015, notre capacité à nous autofinancer en proposant aux particuliers et aux associations la possibilité de souscrire des comptes à terme solidaires.

Au 31 décembre 2015, la production des prêts sur gages est de 7 051 K€ pour 11261 nouveaux contrats.

Plus de 500 nouveaux clients ont bénéficié d'avances sur ventes et le montant des adjudications a fortement augmenté (3 893 K€) ce qui nous a permis de verser des bonis plus conséquents à nos clients.

Notre vocation sociale s'exerce au quotidien, dans des actions ciblées en interne et en externe. Le Conseil d'orientation et de surveillance a maintenu le taux zéro pour les prêts inférieurs ou égaux à 80 euros. 1 028 prêts ont ainsi été débloqués pour un montant de 53 K€. L'encours de ces prêts à taux 0 % s'élève à 88 K€ pour 1585 contrats. Notre établissement soutient aussi, depuis plusieurs années maintenant, les actions portées par le C.C.A.S. de la Ville de Nice. Le montant de la participation a été de 25 K€ pour l'exercice 2014.

Notre produit net bancaire est en légère hausse ; dû principalement aux remboursements de divers emprunts. Notre coefficient d'exploitation gagne 5 points passant de 77 % à 72 %.

Le résultat de l'année 2015 de 927 K€ conforme à nos prévisions.

Nos fonds propres ont été confortés, ils s'élèvent à plus de 16 300K€ dont 924 K€ de fonds pour risques bancaires généraux.

La collecte de fonds sous forme de comptes à terme solidaires est un véritable succès, au 31 décembre nous comptons 141 clients pour un capital de 8 684 K€. Les objectifs fixés sur 3 ans sont réalisés après 1 an et demi d'activité...

Notre établissement démontre ainsi sa capacité à poursuivre son développement et garder durablement sa vocation sociale et solidaire auprès des plus démunis.

Jean DAUMAS
Directeur Général



LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Président de droit
Christian ESTROSI
Député-Maire de Nice

Vice-président
Philippe PRADAL
1er Adjoint au Maire

Membres nommés

Raymond VALIER
Ancien directeur des finances de la ville de
Nice

Eliane MARI-FONTANA
Médecin

Claude JACQUOT
Ancien directeur de banque

François DUNAN
Avocat

Pierre TOMAS
Huissier de Justice

Membres élus

Joëlle MARTINAUX
Adjoint au Maire

Christian TORDO
Adjoint au Maire

Micheline BAUS
Conseiller Municipal

Guillaume ARAL
Conseiller Municipal

Commissaires Priseurs

S.C.P. PALLOC - FEDE
Commissaires Priseurs Judiciaires Associés
15, Rue Dante - 06000 NICE

S.C.P. WETTERWALD - RANNOU
Commissaires Priseurs Judiciaires Associés
50, Rue Gioffredo- 06000 NICE

Commissaires aux Comptes

Titulaire

K.P.M.G AUDIT
Pierre-Laurent SOUBRA
480, avenue du Prado
13008 MARSEILLE

Suppléant

Georges MAREGIANO
Commissaire aux comptes
80, route des lucioles
06560 Valbonne

Les organismes de contrôles

L'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (A.C.P.R.)

La Chambre Régionale des Comptes

La Commission des Marchés publics

Le Comité d'audit

ACTIONS SOCIALES DE 2011 A 2015



Philippe Pradal
Vice-président du
C.O.S.



Christian Estrosi - Président du C.O.S.
Jean Daumas - Directeur Général de la CCMN

La Caisse de Crédit Municipal de Nice (CCMN) et le C.C.A.S.

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Nice (C.O.S.) a souhaité étendre son action sociale.

Une convention a été signée en 2011 et renouvelée en 2014 entre la Caisse représentée par Monsieur Jean DAUMAS, Directeur général et le Centre Communal d'Action Sociale de Nice (C.C.A.S.) représenté par Monsieur Christian ESTROSI, Président.

Le montant de la participation financière de la Caisse de Crédit Municipal de Nice au C.C.A.S. a été :

Sur l'exercice 2010 : 104 944 €
Sur l'exercice 2011 : 64 894 €
Sur l'exercice 2012 : 58 563 €
Sur l'exercice 2013 : 20 580 €
Sur l'exercice 2014 : 25 395 €



Joelle Martinaux- Vice président du CCAS

Le soutien apporté par notre établissement s'adresse aux Séniors et aux personnes en situation de précarité ou de difficultés sociales et dans les domaines d'intervention conduits par le C.C.A.S.

Les activités majeures

L'activité principale reste le prêt sur gage, monopole acquis par les Caisses de Crédit Municipal.

Les caisses de crédit municipal peuvent consentir à toute personne physique des prêts sur gages de biens mobiliers corporels, susceptibles d'une valeur appréciable et en bon état de conservation. Ces biens sont déposés dans leurs magasins et préalablement estimés par des appréciateurs.



Un contrat est délivré par la caisse à l'emprunteur simultanément au versement à ce dernier de la somme prêtée.

Le contrat est de deux ans renouvelable tous les six mois sous réserve du paiement des intérêts et droits échus. Ils peuvent être aussi repris à tout moment par l'emprunteur sous réserve du paiement du capital et des intérêts et droits échus. A défaut, ils seront vendus aux enchères publiques.

Après un délai de trois mois à partir du jour du dépôt de son bien remis en gage, tout déposant peut solliciter, la vente de ce bien, avant même le terme fixé sur sa reconnaissance.

Les ventes sont effectuées par les commissaires-priseurs judiciaires attachés à l'établissement comme appréciateurs.

Si le prix de vente est supérieur au montant de la créance due par l'emprunteur, l'excédent lui est reversé (boni), si le prix de vente est inférieur aux sommes à recouvrer, la perte est supportée par l'établissement et les commissaires-priseurs dans la limite de leur garantie.



Le prêt moyen s'élève à 684 euros.

Le compte à terme solidaire

Une offre de placement sous forme de comptes à terme solidaires de 3 à 36 mois et de 1 500 à 200 000 euros par client est proposée aux particuliers et aux associations.

Cette épargne collectée nous permet de poursuivre nos actions sociales et solidaires en finançant notre activité principale : le prêt sur gages.

COMPTE ADMINISTRATIF

2015

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Chiffres clés

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NICE

NOMBRE D'OPERATIONS des PRETS SUR GAGES

	Année	Engagements	Renouvellements	Prolongations	Dégagements	Ventes	Total
NICE	2007	9 554	7 250	8 771	14 728	1 719	42 022
	2008	10 859	7 257	9 694	14 586	2 220	44 616
	2009	11 527	7 689	10 135	15 274	2 536	47 161
	2010	12 709	7 791	10 752	16 633	3 128	51 013
	2011	13 438	8 956	11 291	18 643	3 694	56 022
	2012	13 014	9 391	13 072	17 547	3 411	56 435
	2013	11 396	10 463	13 255	18 072	2 204	55 390
	2014	9 618	9 380	14 604	16 469	3 014	53 085
	2015	9 026	2 925	21 260	9 312	3 129	45 652

CANNES	2007	2 127	1 650	2 158	3 187	433	9 940
	2008	2 276	1 677	2 111	3 173	627	9 555
	2009	2 679	1 728	2 408	3 231	889	9 864
	2010	2 721	1 858	2 652	3 420	688	11 339
	2011	2 746	2 075	2 692	3 857	823	12 193
	2012	2 578	2 171	2 954	3 774	1 404	12 881
	2013	2 490	2 385	3 092	3 810	683	12 460
	2014	2 310	2 525	3 226	3 961	521	12 543
	2015	2 235	276	5 677	1 761	844	10 793

TOTAL CCM	2007	11 681	8 900	10 929	17 915	2 152	51 962
	2008	13 135	8 934	11 805	17 759	2 847	54 171
	2009	14 206	9 417	12 543	18 505	3 425	57 025
	2010	15 430	9 649	13 404	20 053	3 816	62 352
	2011	16 184	11 031	13 983	22 500	4 517	68 215
	2012	15 592	11 562	16 026	21 321	4 815	69 316
	2013	13 886	12 848	16 347	21 882	2 887	67 850
	2014	11 928	11 905	17 830	20 430	3 535	65 628
	2015	11 261	3 201	26 937	11 073	3 973	56 445

MONTANT DES OPERATIONS des PRETS SUR GAGES

	Année	Engagements
NICE	2012	8 338 372
	2013	6 935 363
	2014	5 611 365
	2015	5 504 169
CANNES	2012	1 973 575
	2013	1 885 650
	2014	1 637 338
	2015	1 547 283
TOTAL CCM	2012	10 311 947
	2013	8 821 013
	2014	7 248 703
	2015	7 051 452

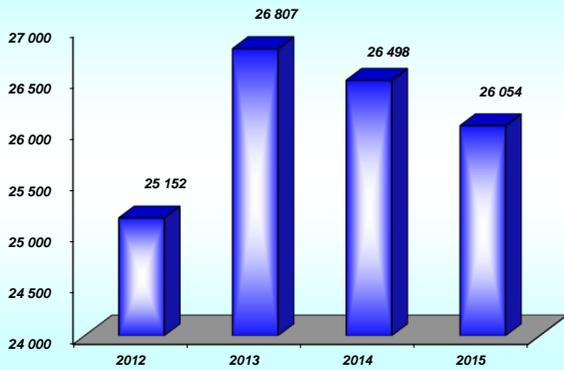
EVOLUTION DES ENCOURS de PRETS SUR GAGES

	2012	2013	2014	2015
NICE	13 946 857	14 654 112	13 784 093	13 571 705
Evolution Enc.	13,11%	5,07%	-5,94%	-1,54%
CANNES	4 022 051	4 184 778	4 255 279	4 255 551
Evolution Enc.	6,27%	4,05%	1,68%	0,01%
Total	17 968 908	18 838 890	18 039 372	17 827 256
Evolution Enc. Montant	11,50%	4,84%	-4,24%	-1,18%

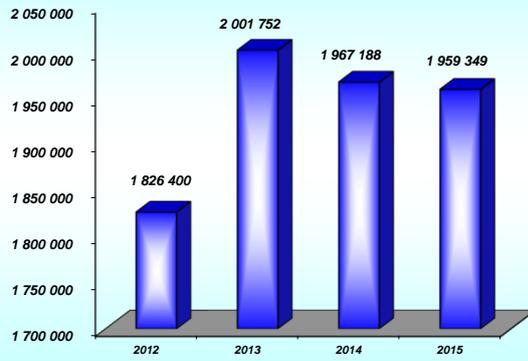
Encours Moyens	714	703	681	684
-----------------------	------------	------------	------------	------------

NICE	20 344	21 733	21 110	20 685
CANNES	4 808	5 074	5 388	5 369
Total	25 152	26 807	26 498	26 054
Evolution Enc. Nombre	3,23%	6,58%	-1,15%	-1,68%
Cours Moyens de l'OR	41,66	34,63	30,26	31,25
	14,20%	-16,87%	-12,62%	3,27%
Evolution Taux moyen	10,61%	10,61%	10,30%	110,30%
Tombées d'interets	1 826 400	2 001 752	1 967 188	1 959 349
Evolution interets	7,73%	9,60%	-1,73%	-0,40%

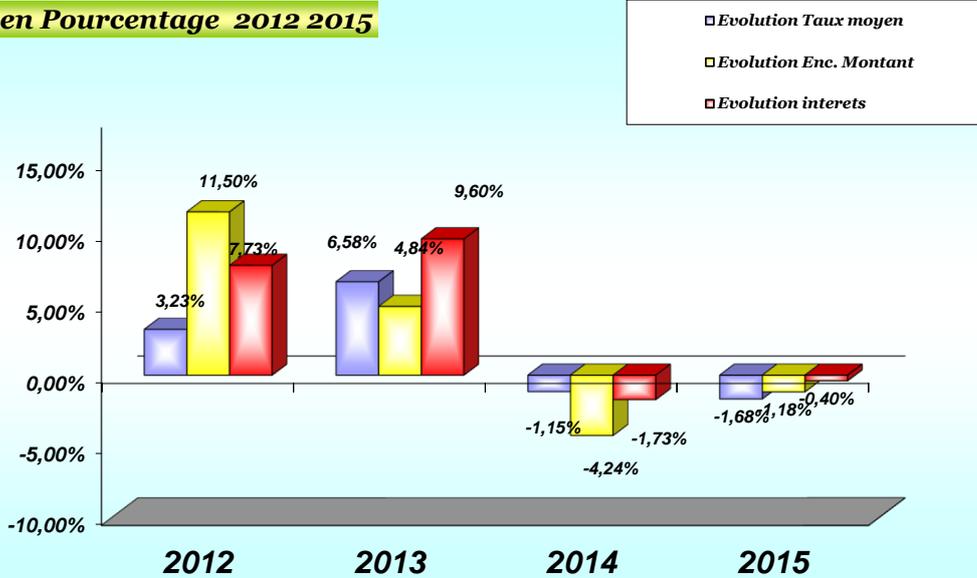
Évolution en Nombre des Prêts



Évolution des Tombées d'Intérêts



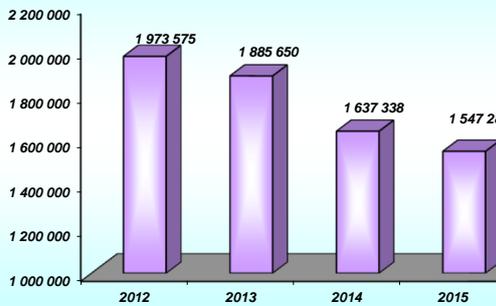
Évolutions en Pourcentage 2012 2015



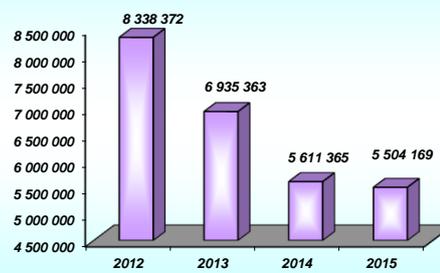
Évolution de l'Encours Moyen des Prêts et cours de l'or



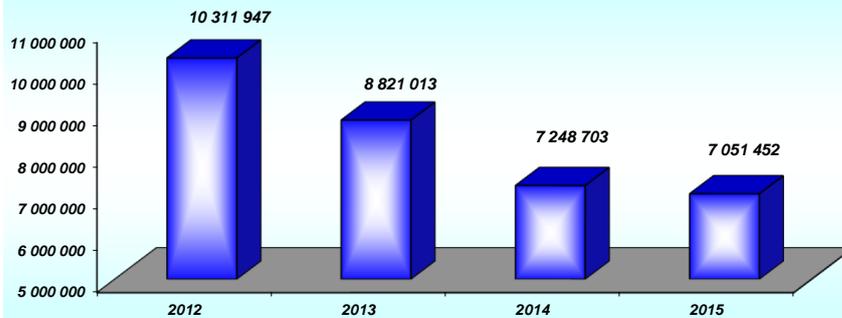
Nouveaux Prêts Agence de CANNES



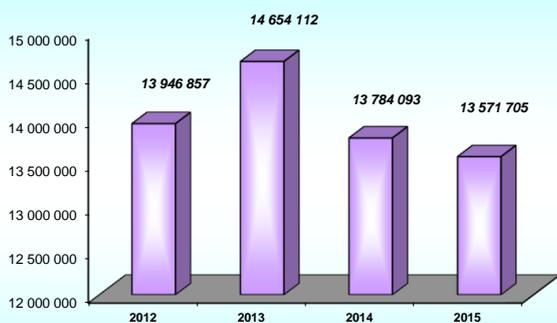
Nouveaux Prêts Agence de NICE



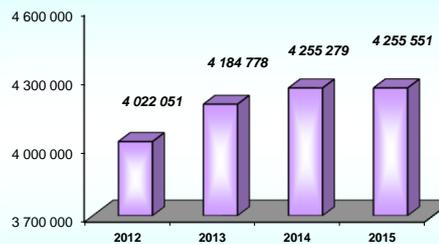
Production en Montant des Nouveaux Prêts



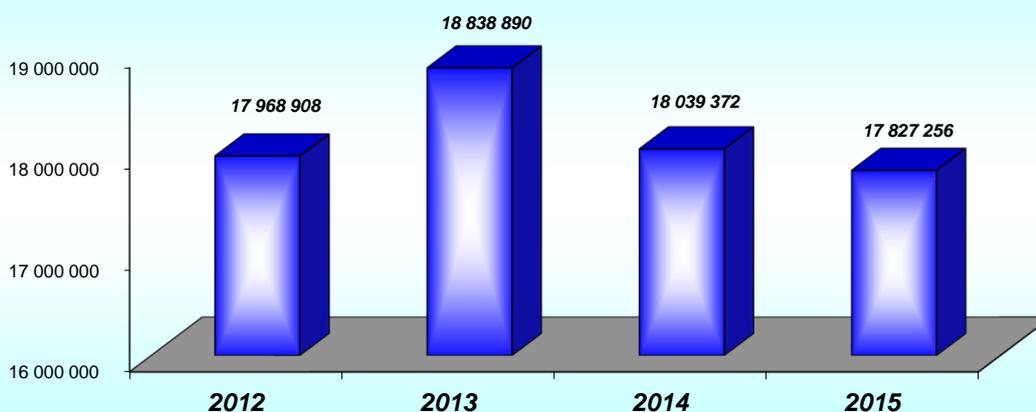
Evolutions des ENCOURS de NICE



Evolutions des ENCOURS de CANNES



Evolutions des ENCOURS Prêt sur Gages



GESTION DES CLIENTS 2012 2015

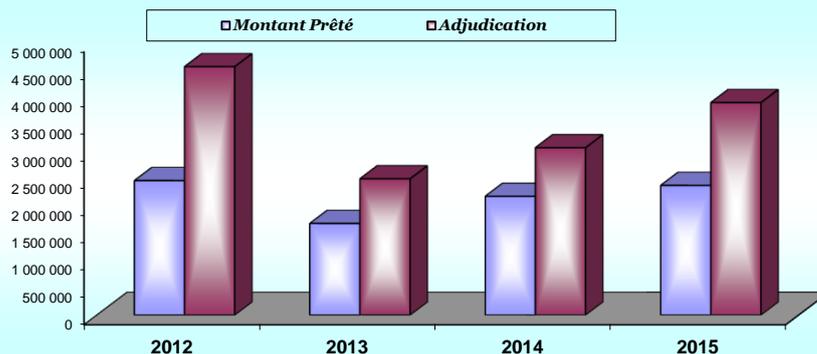
		Nbre Client	Nbr lot	Montant	Lot Moyen
NICE	2012	8 886	20 344	13 946 857	686
	2013	9 416	21 654	14 554 009	672
	2014	8 958	21 033	13 695 458	651
	2 015	8 892	20 685	13 571 705	656
CANNES	2012	2 366	4 808	4 022 051	837
	2013	2 546	5 153	4 284 880	832
	2014	2 692	5 465	4 343 914	795
	2 015	2 625	5 369	4 255 550	793
TOTAL CCM	2012	11 252	25 152	17 968 908	714
	2013	11 962	26 807	18 838 889	703
	2014	11 650	26 498	18 039 372	681
	2 015	11 517	26 054	17 827 255	684



GESTION DES VENTES

		Nbr lot	Montant Prêté	Adjudication
NICE	2012	3 650	1 807 837	3 210 661
	2013	3 411	1 168 927	1 708 140
	2014	3 014	1 837 246	2 525 459
	2015	3 129	1 736 226	2 758 104
CANNES	2012	1 142	656 467	1 341 040
	2013	1 404	510 684	789 665
	2014	521	339 475	541 850
	2015	844	640 094	1 135 474
TOTAL CCM	2012	4 792	2 464 304	4 551 701
	2013	4 815	1 679 611	2 497 805
	2014	3 535	2 176 721	3 067 309
	2015	3 973	2 376 320	3 893 578

	Bonis sur la vente	Bonis remboursés	Bonis prescrits	Bonis à Payer
2012	1 438 919	1 533 624	211 653	719 312
2013	584 648	942 659	254 517	374 702
2014	609 898	534 262	203 803	247 606
2015	1 065 265	754 060	65 706	515 305

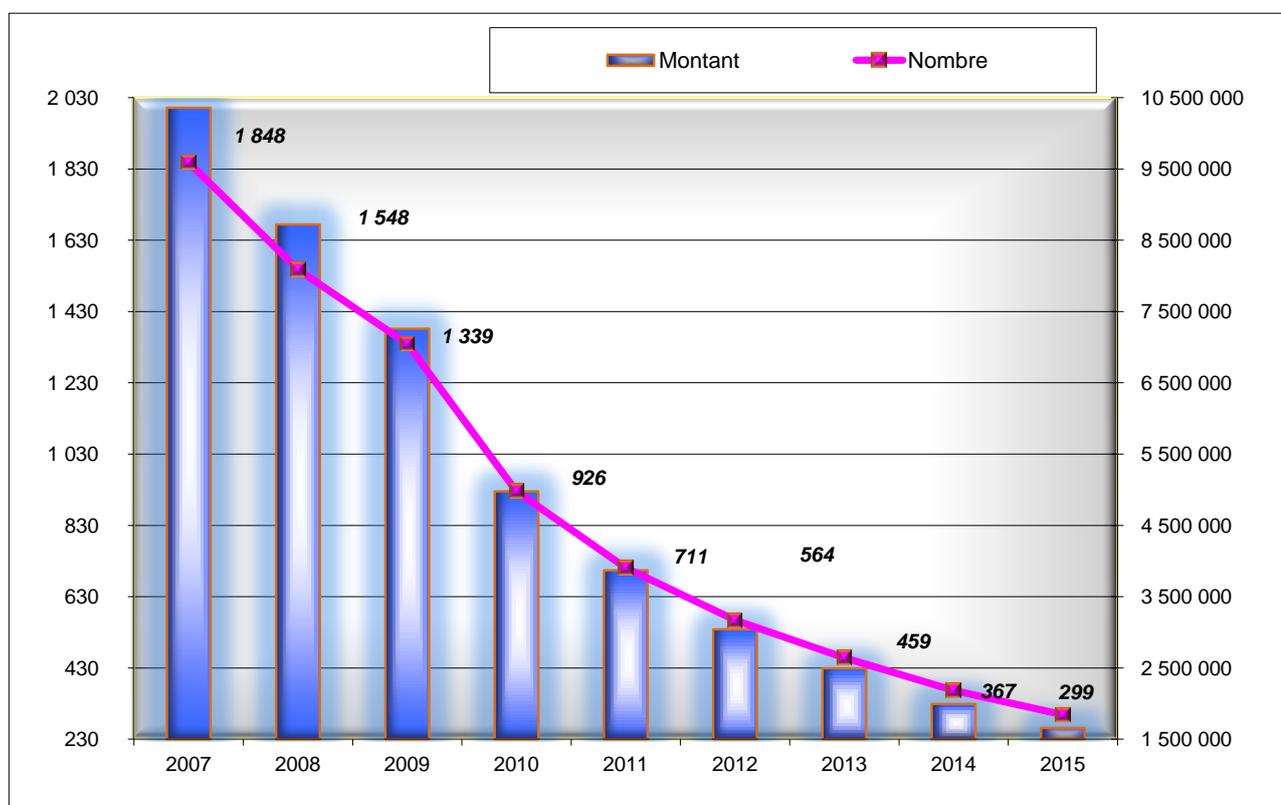


EVOLUTION DU CONTENTIEUX 2007 - 2015

<i>Restant dû</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre</i>
31/12/07	10 358 493	1 848
31/12/08	8 721 429	1 548
31/12/09	7 259 267	1 339
31/12/10	4 977 406	926
31/12/11	3 869 407	711
31/12/12	3 041 802	564
31/12/13	2 496 023	459
31/12/14	1 994 708	367
31/12/15	1 657 776	299

<i>Répartition</i>	<i>31/12/13</i>	<i>31/12/14</i>	<i>31/12/15</i>
<i>Contentieux</i>	329	259	216
<i>Surendettement</i>	130	108	83
<i>Total</i>	459	367	299

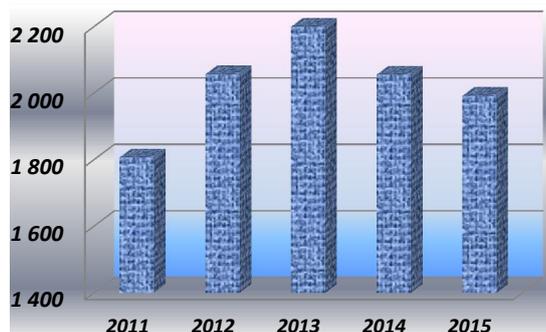
	<i>Recouvrement</i>	<i>Non Valeur</i>
déc.-07	1 283 458	937 992
déc.-08	984 760	541 249
déc.-09	930 706	976 449
déc.-10	766 254	1 515 606
déc.-11	570 362	257 243
déc.-12	465 873	361 775
déc.-13	287 303	258 476
déc.-14	257 640	250 011
déc.-15	224 047	116 118
	5 770 403	5 214 919



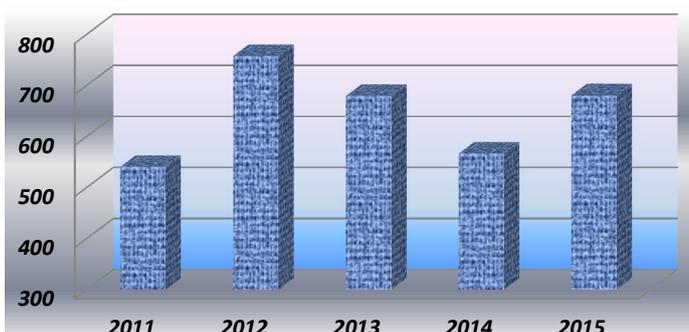
INDICATEURS et RATIOS 2011 - 2015 (en K€)

Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 11 -> 15
Evolution des encours						
Encours des prêts sur gages	16 115	17 969	18 839	18 039	17 827	10,62%
Prêt sur gages moyen (en €)	661	714	703	681	684	3,48%
Encours des prêts bancaires résiduels (Contentieux)	3 869	3 042	2 496	1 995	1 658	-57,15%
Performance financière :						
Marge d'intérêt bancaire (MIB)	1 807	2 057	2 206	2 056	1 992	
Marge bancaire (MB)	2 260	2 546	2 504	2 398	2 429	
Produit net bancaire (PNB)	2 291	2 568	2 526	2 416	2 455	
Commissions sur ventes par adjudications / PNB	14,9%	14,2%	7,9%	10,3%	12,8%	
Excédent brut d'exploitation (EBE)	541	758	680	567	681	
Résultat net comptable	941	893	468	1 230	927	4 459
Rentabilité nette	41,1%	34,8%	18,5%	50,9%	37,8%	
Rentabilité sur capitaux propres	7,3%	6,4%	3,3%	7,9%	5,6%	

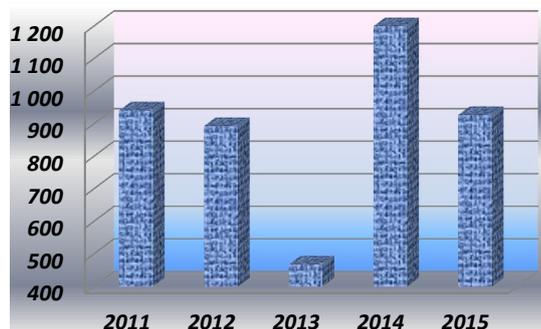
INTERETS BANCAIRES



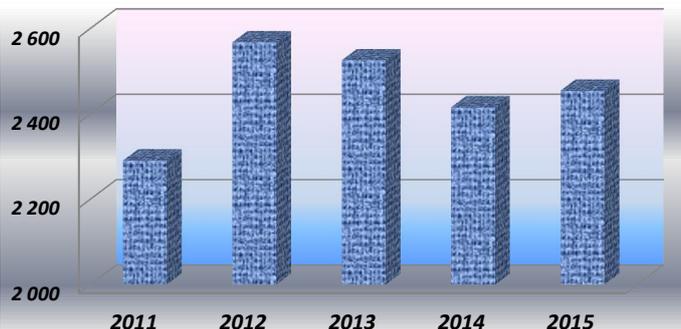
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION



COMPTE DE RESULTAT



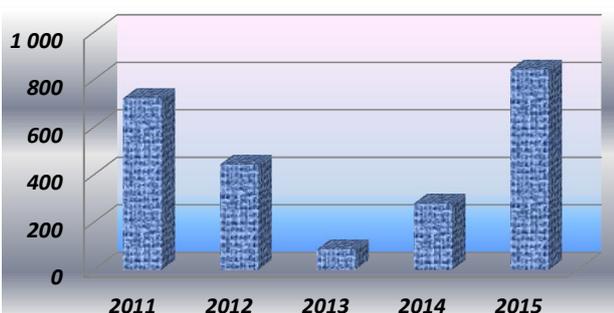
PRODUIT NET BANCAIRE



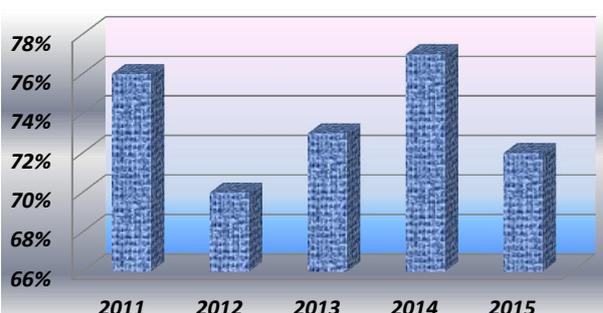
INDICATEURS et RATIOS 2011 - 2015 (en K€)

<i>Indicateurs-clés de gestion et ratios pruden- tiels</i>	2011	2012	2013	2014	2015
Efficacité et efficience structurelle :					
Effectifs	23	24	26	24	23
PNB par agent	100	107	97	101	107
Coût du risque de crédit	722	443	86	278	842
Charges de personnel / PNB	51,3%	43,3%	50,5%	52,6%	50,2%
Ratio de solvabilité (ratio Cooke ou McDonough)	72,0%	73,4%	71,0%	64,0%	70,0%
Coefficient d'exploitation	76%	70%	73%	77%	72%
Coefficient de liquidité	755,0%	700,0%	700,0%	717,0%	720,0%

COUT DU RISQUE

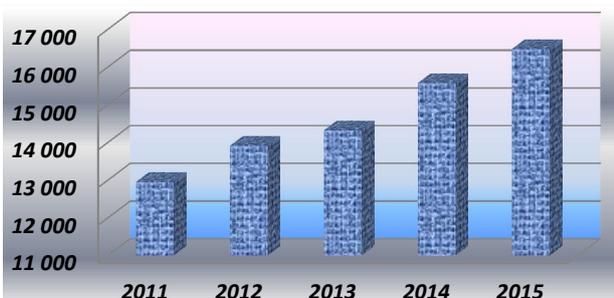


Coefficient d'Exploitation

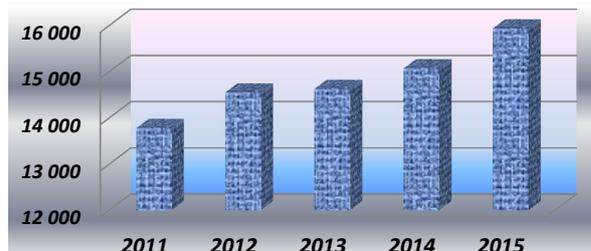


Bilan patrimonial : (montants nets)	2011	2012	2013	2014	2015	Var. 11 -> 15
Masses bilancielle (actif, passif)	18 133	20 134	22 188	24 806	27 353	
Fonds propres	12 957	13 916	14 326	15 581	16 482	27%
Disponibilités	659	580	886	1 854	1 936	
Valeurs mobilières de placements			900	3 000	5 853	
Emprunts d'exploitation (capital restant dû) + C.A.T.	3 000	4 000	6 000	7 827	9 684	
Gages + Disponibilité + placements - Emprunts	13 774	14 549	14 625	15 066	15 932	16%
Bonis Prescrits (En €)	74 793	211 653	254 517	203 803	65 706	810 472
Bonis Payés (En €)	1 414 520	1 533 624	942 660	535 044	754 060	5 179 908

FONDS PROPRES



Gages + Disponibilités + placements - Emprunts-CAT



COMPTE ADMINISTRATIF

2015

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Comptes annuels

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NICE

COMPTE ADMINISTRATIF

SOLDES INTERMEDIARES DE GESTION

CREDIT MUNICIPAL

Etats de synthèse au 31/12/2015

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	Simple : Variation en valeur
Intérêts et produits assimilés	2 298 507	2 449 554	-151 047
sur opérations avec les établissements de crédit	61 238	65 424	-4 185
sur opérations avec la clientèle	2 237 269	2 384 131	-146 862
sur obligations et titres à revenu fixe			
Intérêts et charges assimilés	305 795	393 744	-87 949
sur opérations avec les établissements de crédit	47 437	165 397	-117 959
sur opérations avec la clientèle	258 358	228 347	30 011
sur obligations et titres à revenu fixe			
MARGE D'INTERET BANCAIRE	1 992 712	2 055 811	-63 098
Commissions (Produits)	436 723	341 814	94 909
Gains ou pertes / opérations de placement			
MARGE BANCAIRE	2 429 435	2 397 625	31 810
Autres produits d'exploitation bancaire	31 289	22 722	8 567
Autres charges d'exploitation bancaire	5 000	4 122	878
PRODUIT NET BANCAIRE	2 455 724	2 416 225	39 499
Salaires et traitements	1 232 164	1 271 928	-39 765
Autres frais administratifs	451 784	482 153	-30 369
Dotations amort. et prov. / immo incorpo. et corpo.	90 590	94 907	-4 317
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	681 187	567 237	113 950
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	72	77	-5
Dotations provisions pour dépréciation des créances	73 915	477 404	-403 489
Reprises provisions pour dépréciation des créances	915 919	754 936	160 983
COUT DU RISQUE	842 005	277 533	564 472
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 523 192	844 769	678 422
Produits sur actifs immobilisés			
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 523 192	844 769	678 422
Produits exceptionnels	30 725	1 008 642	-977 917
Charges exceptionnelles	273 418	89 904	183 514
Résultat exceptionnel	-242 693	918 738	-1 161 431
Dotations au FRBG			
Reprises au FRBG			
Impôts sur les bénéfices	353 390	533 553	-180 163
RESULTAT DE L'EXERCICE	927 109	1 229 954	-302 845

COMPTE ADMINISTRATIF

RESULTAT PUBLIABLE

CREDIT MUNICIPAL

Etats de synthèse au 31/12/2015

	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
500 Intérêts et produits assimilés	2 298 507		2 449 554		-151 047	-6,17
505 Intérêts et charges assimilés	305 795		393 744		-87 949	-22,34
510 Produits sur opérations de crédit-bail						
515 Charges sur opérations de crédit-bail						
520 Produits sur opérations de location s						
525 Charges sur opérations de location s						
530 Revenus des titres à revenu variable						
540 Commissions (Produits)	436 723		341 814		94 909	27,77
545 Commissions (Charges)						
550 Gains, pertes / opér. des portef. de né						
555 Gains, pertes / opér. des portef. de pl:						
560 Autres produits d'exploitation bancaire	31 289		22 722		8 567	37,70
565 Autres charges d'exploitation bancaire	5 000		4 122		878	21,30
600 PRODUIT NET BANCAIRE	2 455 724		2 416 225		39 499	1,63
605 Charges générales d'exploitation	1 683 947		1 754 081		-70 134	-4,00
610 Dot. aux amort. et prov. sur immo. inc	90 590		94 907		-4 317	-4,55
620 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	681 187		567 237		113 950	20,09
625 Coût du risque	842 005		277 533		564 472	203,39
630 RESULTAT D'EXPLOITATION	1 523 192		844 769		678 422	80,31
640 Gains ou pertes sur actifs immobilisé						
650 RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 523 192		844 769		678 422	80,31
Produits exceptionnels	30 725		1 008 642		-977 917	-96,95
Charges exceptionnelles	273 418		89 904		183 514	204,12
665 Résultat exceptionnel	-242 693		918 738		-1 161 431	-126,42
660 Impôt sur les bénéfices	353 390		533 553		-180 163	-33,77
665 Dotations, reprises de FRBG et prov.						
690 RESULTAT DE L'EXERCICE	927 109		1 229 954		-302 845	-24,62

COMPTE ADMINISTRATIF

BILAN PUBLIABLE - Mod 4200

CREDIT MUNICIPAL

Etats de synthèse au 31/12/2015

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
ACTIF				
010 Caisse, Banques centrales, CCP	168 230		168 230	294 289
020 Effets publics et Valeurs assimilées				
030 Créances sur les établissements de crédit	7 651 080		7 651 080	4 559 385
048 Opérations avec la clientèle	20 393 883	1 815 412	18 578 471	18 778 551
060 Obligations et autres titres à revenu fixe				
070 Actions et autres titres à revenu variable				
091 Participations et autres titres détenus				
100 Parts dans les entreprises liées				
110 Crédit Bail et Location avec option d'achat				
120 Location simple				
130 Immobilisations incorporelles	203 751	118 866	84 885	95 554
140 Immobilisations corporelles	4 934 681	4 316 049	618 632	639 686
150 Capital souscrit non versé				
160 Actions propres				
165 Comptes de négociation de règlements				
170 Autres actifs	36 618		36 618	37 228
180 Comptes de régularisation	237 178		237 178	401 251
L98PA TOTAL ACTIF	33 625 421	6 250 326	27 375 094	24 805 944

COMPTE ADMINISTRATIF

BILAN PUBLIABLE - Mod 4200

CREDIT MUNICIPAL

Etats de synthèse au 31/12/2015

	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
PASSIF		
300 Banques centrables		
310 Dettes envers les établissements de crédit	1 000 000	2 011 585
348 Opérations avec la clientèle	9 663 461	6 522 748
350 Dettes représentées par un titre		
360 Autres passifs	189 480	359 764
370 Comptes de régularisation	10 787	95
380 Provisions pour risques bancaires	28 734	330 834
420 Fonds pour risques bancaires généraux	924 000	924 000
430 Dettes subordonnées		
435 Capitaux propres hors FRBG	15 558 631	14 656 917
440 Capital souscrit	12 795 745	12 591 942
450 Primes d'émission		
460 Réserves	2 368 837	2 368 837
470 Ecart de réévaluation		
480 Report à nouveau	-533 060	-1 533 816
490 Résultat de l'exercice	927 109	1 229 954
L99PA TOTAL PASSIF	27 375 094	24 805 944
HORS BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES		
615 Engagements de financement		
635 Engagements de garantie		
ENGAGEMENTS RECUS		
705 Engagements de financement		
715 Engagements de garantie	18 386 822	18 610 156

COMPTE ADMINISTRATIF

A - DETERMINATION DU CADRE 2015

Les Caisses de Crédit Municipal disposent du droit exclusif d'effectuer les opérations de prêts sur gage. Les Caisses sont des établissements publics locaux avec certaines prérogatives inhérentes à ce statut : émission des titres de recettes et notamment de l'état exécutoire, recouvrement de ces titres par un comptable public, précompte pour les prêts...

Les comptes annuels ont été établis selon les modèles d'états de synthèse (bilan, hors bilan et compte de résultat) définis par le C.R.C. n° 2000-03 modifié par le règlement 2005-04.

Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal de Nice présente des comptes conformément aux règles de la comptabilité publique, un compte administratif établi par l'ordonnateur et un compte financier certifié par l'agent comptable de l'établissement.

B - RELATIONS AVEC LA MAIRIE ET LES AUTORITES DE TUTELLE ET DE CONTRÔLE

1- Relations avec la Mairie

La Mairie de Nice est l'actionnaire unique de la Caisse de Crédit Municipal de Nice, affirmation établie par la loi n°92-518 du 15 Juin 1992 relative aux Caisses de Crédit Municipal, en son article 2 « la commune où la caisse a son siège est considérée comme l'actionnaire ou le sociétaire unique de l'établissement ».

Par ailleurs, « Les caisses sont administrées par un directeur, sous le contrôle d'un conseil d'orientation et de surveillance ».

« Le directeur est nommé par le maire de la commune où la caisse a son siège, après avis du conseil d'orientation et de surveillance », « Le Conseil d'Orientation et de surveillance est composé du maire de la commune siège de l'établissement, président de droit, et en nombre égal, de membres élus en son sein par le conseil municipal de la commune siège de l'établissement et de membres nommés par le maire de la commune siège de l'établissement en raison de leurs compétences dans le domaine financier ou dans le domaine bancaire ».

Ces alinéas du même article de cette loi montre bien à quel point la Ville de Nice est impliquée dans le bon fonctionnement de la Caisse de Crédit Municipal.

2- Relations avec les autorités de tutelle et de contrôle

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal de Nice doit remettre régulièrement des états à l'Autorité de contrôle prudentiel. Le contrôle ainsi effectué est périodique sur pièces (états trimestriels), mais un contrôle sur place peut être mené. L'établissement doit respecter certains ratios (solvabilité, liquidité...) pour conserver l'agrément bancaire.

En tant qu'établissement public, une tutelle à posteriori valable pour toutes les collectivités locales est effectuée par la Préfecture sur les actes validés par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Enfin, la Chambre Régionale des Comptes juge et valide les comptes des comptables publics. Il ne s'agit donc pas dans ce dernier cas de tutelle mais bien de contrôle périodique et intervenant systématiquement sur les comptes rendus par l'agent comptable de l'établissement. Il peut également y avoir un contrôle sur place donnant lieu à la rédaction d'un rapport rendu public.


COMPTE ADMINISTRATIF
A- Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées en 2015**1) Tenue du Portefeuille titres**

Il n'existe aucun élément inscrit à ce poste de l'actif :

- Titres de transaction : sans objet
- Titres d'investissement : sans objet
- Titres de placement : sans objet
- Titres de participation : sans objet

2) Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient.
Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiquées ci-après:

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 25 ans
Aménagements et Agencements	Linéaire	15 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel hors informatique	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	2 ans

Application du règlement 2002-10 du Comité de la réglementation comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, abrogé et repris par ANC N° 2014-03

Aucune provision au titre des dépenses de remplacement des actifs n'a été constituée.

3) Créances sur la clientèle et provisions sur créances sur la clientèle

Les crédits accordés à la clientèle sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale, nette des provisions constituées sur risque de crédit.

*** Créances douteuses :**

- sur prêts sur gages :

Conformément à l'article 2 c) du règlement n° 2002-03 du comité de la réglementation comptable abrogé et repris par ANC N° 2014-07, les prêts sur gages sans mouvement depuis plus de neuf mois et faisant l'objet de procédures judiciaires ont été déclassés en créances douteuses, les prêts sans mouvement depuis plus de deux ans sont dépréciés à 100 %.

Les intérêts échus depuis plus de sept mois, non couverts par la garantie des commissaires-priseurs, ont été dépréciés à 100 %.

- sur prêts personnels

La déchéance du terme a été appliquée à l'ensemble des créances qui ont été intégralement dépréciées.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Conformément aux obligations de la réglementation bancaire, les intérêts douteux sont dépréciés à 100% et comptabilisés en Coût du risque.

 **COMPTE ADMINISTRATIF***** Règle de la contagion :**

Nous avons appliqué la règle de la contagion pour tous les clients qui ont au moins un dossier sur lequel nous avons une réquisition judiciaire.

*** Réescompte des prêts**

Les intérêts courus non échus ainsi que les droits de garde des prêts sur gages sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté, et comptabilisés dans le compte de résultat.

*** Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement**

Le règlement n° 2002-03 du 12 décembre 2002 du Comité de la réglementation comptable modifié par le CRC n° 2005-03 du 3 novembre 2005, abrogé et repris par ANC N° 2014-07, définit les critères du classement des créances douteuses au bilan.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

4) - Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du CRC abrogé et repris par le règlement ANC N° 2014-03 qui définit un passif éventuel et une provision pour risques et charges et prescrit leur comptabilisation, une provision pour risques et charges est comptabilisée à la clôture de l'exercice pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers

- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

Le CRC 2000-06 a été appliqué conformément à la réglementation à compter du 1er janvier 2002 et n'a eu aucune incidence sur les comptes de l'établissement.

5) - Engagement envers le personnel

La majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire territorial, la Caisse n'a pas de charge ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenterait un caractère significatif pour cette catégorie de personnel.

La loi 2007-209 du 19 février 2007 prévoit le droit individuel à la formation pour la fonction publique territoriale.

6) - Impôt sur les sociétés

Conformément à l'article 29 de la Loi de finances pour 1988, les caisses de crédit municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun soit 33,33 %.

 **COMPTE ADMINISTRATIF****7) - F.R.B.G.**

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du Crédit Municipal de Nice, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée.

B- Changement de méthodes comptables

Néant

C- Evénements postérieurs à la clôture

Néant

COMPTE ADMINISTRATIF

Note 1 – Caisse, Banques centrales et CCP 2015

La ligne " Caisse, Banque Centrales et CCP " correspond principalement au compte "Caisse" pour 164 K€ et au compte courant " La Banque Postale" pour un montant de 4 K€

Note 2 – Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES A TERME SELON LA DUREE A COURIR

OPERATIONS	CREANCES RATTACHEES	A VUE	<=3M	3M>D<=6M	6M>D<=1AN	1AN<D<=5ANS	D>5ANS	TOTAL
Créances sur Ets de crédits	28	3 123		1 000	1 250	2 250		7 651
Crédits	759		10 551	7 268				18 578
Obligations & autres titres à revenu fixe								0
TOTAL DES EMPLOIS	787	3 123	10 551	8 268	1 250	2 250	0	26 229
Dettes envers les Ets de crédit			1 000					1 000
Opérations avec la clientèle	134	835	454	845	1 036	6 359		9 663
Dettes représentées par un titre								0
TOTAL DES RESSOURCES	134	835	1 454	845	1 036	6 359	0	10 663

Pour mémoire:

Dans une perspective d'autofinancement, la Caisse de Crédit Municipal de Nice a mis en place, le 28 avril 2014, un service de placement suite à l'obtention d'un agrément auprès de l'ACPR.
Les différentes échéances reportées dans le tableaux sur la ligne "opérations avec la clientèle" sont composées, en majorité, par ces comptes à terme qui représente un encours de 8 695 K€.

CREANCES SAINES

exprimé en K€	31/12/2014	31/12/2015
Prêts aux Ets de Crédit	4 853	7 819
A vue	1 806	3 291
A Terme	3 047	4 528
Prêts à la Clientèle	16 754	16 821
Prêts personnels		
Prêts sur gages	16 754	16 821
Avances sur ventes		

CREANCES DOUTEUSES

exprimé en K€	Créances au 31/12/2015	Provisions au 31/12/2015
Créances douteuses prêts personnels	1 658	1 658
Prêts sur gages	1 915	157
TOTAL	3 573	1 815

DETTES

exprimé en K€	31/12/2014	31/12/2015
Dettes envers les établissements de crédit	2 012	1 000
Dettes envers la clientèle	6 522	9 663
CAT, CODEVI, Livret, D.A.V.		
A vue	578	835
A terme	5 944	8 828
TOTAL	8 534	10 663

COMPTE ADMINISTRATIF

Note 3 – Portefeuille - titres (transaction, placement, investissement)

exprimé en K€	2013		2014	
	Début	Fin	Début	Fin
C.D.N.				
B.M.T.N.				
Obligations				
Pension livrée				
E.M.T.N.				
SICAV et FCP				
Intérêts courus				
Total Portefeuille	0	0	0	0

exprimé en K€	31/12/2013	31/12/2014
Titres d'investissement		
Intérêts versés en brut		
Titres de placement		
Intérêts versés		
ICNE		
Moins value		
Plus value versée		
Provision pour plus value		
TOTAL	0	0

Note 4 – Immobilisations et amortissements

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

exprimé en K€	31/12/2014	Entrées	Sorties	31/12/2015
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	3 676	35		3 711
Terrains	338			338
Autres immobilisations corporelles	432	6		438
Matériel de transport	0			0
Matériel hors informatique	175	2		177
Matériel informatique	265	5		270
Immobilisations en cours	0			0
TOTAL	4 886	48	0	4 934
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	115	11		126
Frais d'établissement				0
Autres immobilisations incorporelles	77			77
TOTAL	192	11	0	203

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

exprimé en K€	31/12/2014	Dotation	Reprise	31/12/2015
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	3 436	46		3 482
Autres immobilisations corporelles	400	12		412
Matériel de transport	0			0
Matériel hors informatique	152	9		161
Matériel informatique	258	3		261
TOTAL	4 246	70	0	4 316
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	97	22		119
Frais d'établissement				0
Autres immobilisations incorporelles				0
TOTAL	97	22	0	119

Note 5 – Dettes représentées par un titre

exprimé en K€	2014			2015		
	Capital	Dettes rattachées	Total	Capital	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse			0			0
Obligations						
TOTAL DETTES	0	0	0	0	0	0

Pour mémoire:

Pour financer son activité de prêts sur gage la caisse de Crédit Municipal de Nice a émis, sur la période 1976-2005, divers bons de caisse anonymes matérialisant la reconnaissance de dette envers les particuliers souscripteurs. L'arrêt N°343 du 27/03/2012 (11-15.316), de la cour de cassation, précise que les bons de caisse n'étaient ni des valeurs mobilières, ni des instruments financiers, mais des titres exprimant une dette. Le délai de prescription applicable est donc le délai de droit commun (5 ans) prévu par l'article L1114-4 du code de commerce. Sur ce fondement juridique, la caisse de Crédit Municipal de Nice a intégré dans ses produits 2014 les montants des bons de caisse émis et non présentés au remboursement. Il est précisé que le caractère "anonyme" de ces bons de caisse et l'absence de tenue de registre nominatif a empêché toutes recherches d'héritiers potentiels.

COMPTE ADMINISTRATIF

Note 6 – Provisions pour risques et charges

exprimé en K€	31/12/2014	Dotation	Reprise	Utilisation	31/12/2015
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour impôts	24				24
Provisions pour risques bancaires					
Provisions pour litiges	302		302		
Provisions pertes/réalisations de gages corporels (1)	5				5
TOTAL	331	0	302	0	29

Une provision pour litige d'un total de 302 K€ a été constituée dans le cadre de "l'affaire Wetterwald", avec une première dotation de 151K€ en 2013 et une seconde de 151K€ en 2014. Cette provision a été reprise au 31 décembre 2015 suite à la clôture du litige.

Note 7 – F.R.B.G.

exprimé en K€	31/12/2014	Dotation	31/12/2015
	924		924

L'autorité de contrôle prudentiel a autorisé le Crédit Municipal de Nice à constituer un F.R.B.G. destiné à la création d'un fonds pour risques éventuels de fortes dégradations des bijoux et objets déposés en gage. La création de ce fonds permettra une indemnisation complémentaire à celle des assurances. Le F.R.B.G. sera créé sur une période de 3 ans à raison de 308 000 euros par an. Le Conseil d'orientation et de surveillance a émis un avis favorable à cette création le 28 Novembre 2011.

Note 8 – Actionnariat et capitaux propres

Les capitaux propres de la Caisse de Crédit Municipal de Nice comprennent :

- le capital : compte tenu du statut d'établissement public, le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits (réalisations des gages corporels).

- les réserves

- le report à nouveau et le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2015, soit 927 K€, sera affecté :

- aux fonds propres de l'établissement au poste report à nouveau pour un montant de 887 K€, poste qui s'élèvera après affectation du résultat à 354 K€

- au versement d'une subvention de 40 K€ au C.C.A.S. de la Ville de Nice.

exprimé en K€	31/12/2014	Résultat 2015	Affectation résultat 2014	31/12/2015
Capital	11 851			11 851
Réserves	2 369			2 369
Report à nouveau	-1 534		1 001	-533
Bonis prescrits	741		204	945
Résultat	1 205	887	-1 205	887
Organismes sociaux	25	40	-25	40
TOTAL	14 657	927	-25	15 559


COMPTE ADMINISTRATIF
Note 9 – Autres postes du bilan*AUTRES ACTIFS*

exprimé en K€	2014	2015
Dépôts versés	23	23
Autres débiteurs divers	14	14
TOTAL	37	37

AUTRES PASSIFS

exprimé en K€	2014	2015
Impôts et charges sociales	284	107
Chèques émis		
Charges à payer	74	81
Créanciers divers	1	1
TOTAL	359	189

Charges à payer par nature		
exprimé en K€	2014	2015
FNCST 2013	9	
FNCST 2014	8	8
FNCST 2015		7
Taxe apprentissage	6	5
R.S.I.		
Frais d'honoraires	33	28
Frais postaux et télécom	3	2
Fonds de garantie des dépôts	0	
Entretien	2	2
Centre de gestion	0	
Transport	1	1
Publicité et imprimerie	7	10
Formation		
Prestations de services	5	10
Intérêts des emprunts	0	6
E.D.F.	0	1
TOTAL	74	80

Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

exprimé en K€	2014	2015
Charges et effets à recouvrer	38	25
Valeurs à recouvrer		
Paiements à régulariser		
Charges constatées d'avance		
Charges payées ou comptab. d'avance		
Intérêts sur bons de caisse payés d'avance		
Produits à recevoir	363	212
Valeur non imputée		
TOTAL	401	237


COMPTE ADMINISTRATIF
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

exprimé en K€	2014	2015
Encaissements sur crédit à la clientèle non ventilés		
Produits perçus d'avance		
Chèques et avis de prélèvement à recouvrer		
Valeurs non imputées		10
Virements attendus		
Charges à payer		
TOTAL	0	10

**** Notes sur le hors bilan****GARANTIES DONNEES (sûretés réelles) ET RECUES 2015**

Les commissaires priseurs sont responsables du capital prêté et des 7 premiers mois d'intérêts courus.

exprimé en K€	Garanties données	Garanties reçues
Garanties données aux établissements de crédit en contre-partie d'emprunts		
Engagements de financement		
Garanties reçues par les collectivités locales		
Garanties reçues des commissaires priseurs		
- Capital des prêts sur gages		17 827
- Intérêts		559
TOTAL	0	18 386

COMPTE ADMINISTRATIF

Note 1 – Produits et charges d'intérêt 2015

exprimé en K€	31/12/2014	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec établissements de crédit	65	61
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 385	2 237
Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe		
TOTAL INTERETS ET PRODUITS	2 450	2 298
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec établissements de crédit	165	47
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	229	258
Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe		
TOTAL INTERETS ET CHARGES	394	305

Note 2 – Commissions

exprimé en K€	Charges	Produits
Commissions à la clientèle		437
Commissions sur prestations de services financiers		
TOTAL	0	437

Note 3 – Gains et pertes sur portefeuille de placement

exprimé en K€	2014	2015
Plus values réalisées		
Moins values réalisées		
Provisions		
Reprises sur provisions		
TOTAL	0	0

Note 4 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Les autres produits d'exploitation bancaire s'élèvent à 31 K€ composés principalement du recouvrement de frais de poursuites pour 9 K€, et de différentes charges récupérées (CICE, Indemnités assurances liées aux événements du 3 octobre 2015,...) pour 15 K€.

Les autres charges d'exploitation bancaire s'élèvent à 5 K€ composés d'une contribution exceptionnelle au Fond de Garantie des dépôts de décembre 2015 pour 4 K€, ainsi que de la nouvelle contribution FRU pour 1 K€.

Note 5 – Charges générales d'exploitation

FRAIS DE PERSONNEL

exprimé en K€	31/12/2014	31/12/2015
Salaires et traitements	834	820
Charges sociales dont :		
- charges retraite et urssaf	303	282
- autres charges sociales	49	47
- intéressement des salariés		
Taxe sur les salaires	85	83
Impôts sur rémunérations et taxes	18	18
TOTAL	1 289	1 250

COMPTE ADMINISTRATIF

SERVICES EXTERIEURS

exprimé en K€	31/12/2014	31/12/2015
Redevances de crédit-bail et assimilées	0	0
Locations	5	6
Rémunérations d'intermédiaires	96	78
Transports et déplacements	11	8
Autres services bancaires	4	3
Publicité	60	49
Autres prestations de services	61	65
Frais d'actes et de contentieux	10	7
Frais de télécommunications et postaux	27	25
Assurances	48	48
Entretien et réparations	66	68
Autres charges d'exploitation	77	74
TOTAL	465	431

IMPOTS ET TAXES

exprimé en K€	31/12/2014	31/12/2015
Impôts payés au titre de l'exercice		
Impôts à payer au titre de l'exercice	2	2
Récupérations de taxes foncières		
Prélèvement sur bons du trésor		
Impôts payés au titre d'exercices antérieurs		
TOTAL	2	2

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés

Note 6 – Coût du risque

exprimé en K€	Opérations avec la clientèle	Autres opérations	Total
Dotations dépréciation	-57		-57
Reprise dépréciation	915		915
Pertes / créances irrécouvrables couvertes par dépréciation	-17		-17
Dossiers contentieux Ligis - Condamnations			0
Pertes sur litige			0
TOTAL	841	0	841

Note 7 – Impôt sur les bénéfices

exprimé en K€	2014	2015
Imposition Forfaitaire Annuelle		
I.S. sur résultat ordinaire		
Impôt sur les sociétés	565	391
C.I.C.E.*	-31	-30
LOI Coluche		-8
TOTAL	534	353

AFFECTATION DU CICE EN 2015*

Le CICE bénéficiant à la caisse de crédit municipal en 2014 (liquidé sur l'exercice 2015 au taux de 6 %) s'est élevé à la somme de 30 700 euros.

Compte tenu du résultat bénéficiaire de l'établissement, cette somme a fait l'objet d'une réduction d'IS.

Une part significative du montant du CICE a été affecté au développement d'un module de paiement en ligne sur le site internet de l'établissement.

Une quote part du CICE a également servi à promouvoir l'activité d'épargne nouvellement créée par l'établissement.

COMPTE ADMINISTRATIF

Note 8 – Résultat exceptionnel

exprimé en K€	2014	2015
Charges exceptionnelles	-90	-273
- Autres charges exceptionnelles		
- Autres pertes exceptionnelles	-90	-273
Produits exceptionnels	1 009	30
- Récupération de charges		
- Subventions		
- Autres produits exceptionnels	1 002	24
- Recouvrement après admission en non-valeur	7	6
TOTAL	919	-243

Conformément à l'article R.123-198 du code du commerce modifié par le décret du 30 décembre 2009, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figure au compte de résultat de l'exercice pour un montant de 11K € H.T.

Autres informations

Effectif 2015

Ventilation du personnel	31/12/2014	31/12/2015
Fonctionnaires titulaires	23	23
Détachement		
Disponibilité	1	1
Auxiliaires, contractuels et journaliers		
C.P.A.		
Congé parental		
TOTAL	24	24

Rémunérations, avances, crédits et engagements

- * Rémunération allouée aux membres du C.O.S. : Néant
- * Avances ou crédits accordés aux membres du C.O.S. : Néant
- * Engagement pris pour leur compte au titre de garantie : Néant

COMPTE ADMINISTRATIF

2015

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Rapports

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NICE

COMPTE ADMINISTRATIF

RESPONSABILITE DU RAPPORT D'ACTIVITE

Nous soussignés, certifions que les données de ce rapport financier sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les comptes sont présentés conformément au règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n° 91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédits.

L'agent comptable certifie que les comptes de cet exercice ont été établis en conformité avec les lois, règlements et procédures qui lui sont applicables.

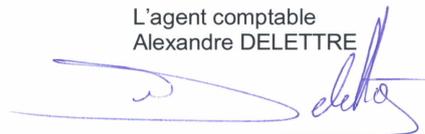
Le commissaire aux comptes, après avoir procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences estimées nécessaires par leurs normes professionnelles, certifie que les comptes annuels de la présente annexe sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice, ainsi que la situation financière et patrimoniale de la Caisse de Crédit Municipal de Nice.

A Nice, le 27 Avril 2016

Le Directeur Général
Jean DAUMAS



L'agent comptable
Alexandre DELETTRE



COMPTE ADMINISTRATIF



KPMG Audit
80 route des Lucioles
06560 Valbonne
France

Téléphone : +33 (0)4 92 96 88 48
Télécopie : +33 (0)4 92 96 88 49
Site internet : www.kpmg.fr

Caisse de Crédit Municipal de Nice

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015
Caisse de Crédit Municipal de Nice
43 rue Gioffredo - 06000 Nice
Ce rapport contient 19 pages
Référence : PLS-062-074

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92086 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

COMPTE ADMINISTRATIF



KPMG Audit
80 route des Lucioles
06560 Valbonne
France

Téléphone : +33 (0)4 92 96 88 48
Télécopie : +33 (0)4 92 96 88 49
Site internet : www.kpmg.fr

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Siège social : 43 rue Gioffredo - 06000 Nice
Capital social : €.12.795.745

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Nice, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Monsieur Le Directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse de Crédit Municipal de Nice à la fin de cet exercice.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14 30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

COMPTE ADMINISTRATIF



Caisse de Crédit Municipal de Nice
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
26 avril 2016

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Estimations comptables

Votre établissement constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans la note A3 « Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées en 2015 » de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des dépréciations et des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par l'établissement pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen de la situation au 31 décembre 2015.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de Monsieur Le Directeur et dans les documents adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Valbonne, le 26 avril 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Pierre-Laurent Soubra
Associé

COMPTE ADMINISTRATIF



KPMG Audit
80 route des Lucioles
06560 Valbonne
France

Téléphone : +33 (0)4 92 96 88 48
Télécopie : +33 (0)4 92 96 88 49
Site internet : www.kpmg.fr

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'orientation et de surveillance d'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Caisse de Crédit Municipal de Nice
43 rue Gioffredo - 06000 Nice

Ce rapport contient 3 pages

Référence : PLS-162-075

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

COMPTE ADMINISTRATIF



KPMG Audit
80 route des Lucioles
06560 Valbonne
France

Téléphone : +33 (0)4 92 96 88 48
Télécopie : +33 (0)4 92 96 88 49
Site internet : www.kpmg.fr

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Siège social : 43 rue Gioffredo - 06000 Nice
Capital social : €.12.795.745

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'orientation et de surveillance d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'orientation et de surveillance en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance,
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

COMPTE ADMINISTRATIF



*Caisse de Crédit Municipal de Nice
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions réglementées
26 avril 2016*

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par le Conseil d'orientation et de surveillance au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Soutien financier apporté par la Caisse de Crédit municipal de Nice au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la ville de Nice**- Prise d'effet et durée de la convention :**

La prise d'effet de cette convention est fixée à la date de sa signature, soit le 13 mars 2015.

Elle est établie pour une durée de 3 ans, sous réserve du respect des formalités de transmission auprès de la Préfecture des Alpes Maritimes.

- Modalités financières :

La Caisse de Crédit Municipal de Nice participera aux actions portées par le C.C.A.S. de Nice, après validation de son résultat annuel par les Commissaires aux comptes. Le montant de la participation est calculé suivant les modalités suivantes :

1/ Le seuil maximum sera de 10% du résultat annuel net.

2/ Si les bonis prescrits sont inférieurs à 10% du résultat, la participation est égale aux bonis prescrits.

3/ Si les bonis prescrits sont supérieurs à 10% du résultat, la participation est égale à 10% du résultat.

Valbonne, le 26 avril 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Pierre-Laurent Soubra
Associé